



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;

Arrêtés du 12 décembre 2012 :

A INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : **Appartement** Escalier : Cat. du bâtiment : **Habitation (Parties privatives** Bâtiment :

d'immeuble collectif d'habitation) Porte : à droite

Nombre de Locaux : 2

Etage : 1er Propriété de: VILLE DE NICE

Numéro de Lot : NC 5 rue de l'Hotel de Ville Référence Cadastrale : NC 06364 NICE Cedex 4

Date du Permis de Construire : Avant 1949

Adresse: 14 rue Droite 06000 NICE

A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : VILLE DE NICE Documents

Adresse: 5 rue de l'Hotel de Ville fournis:

O6364 NICE Cedex 4 Moyens mis à disposition : Néant

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°: 37669 A Date d'émission du rapport : 04/10/2019

Le repérage a été réalisé le : 25/09/2019 Accompagnateur : Aucun

Par: CABRIEL Thomas

N° certificat de qualification : CDPI2101

Laboratoire d'Analyses : ITGA (Institut Technique des Gaz et de l'Air)

Date d'obtention : 31/10/2017

Adresse laboratoire : Arteparc Bât E

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par :

ICERT

Route de la Côte d'Azur

CS 30012 13590 Meyreuil

Parc EDONIA Numéro d'accréditation : 1-029

Rue de la Terre Victoria

Organisme d'assurance

LSN Assurances

35760 ST GREGOIRE professionnelle :

Adresse assurance : 81 rue de Taitbout 75009

Date de commande : 23/09/2019 Adresse assurance : PARIS - 9EME

N° de contrat d'assurance A007 - FR00011639EO18A

Date de validité : 31/12/2019

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

37669 A

Signature et Cachet de l'entreprise Date d'établissement du rapport :

Fait à **NICE** le **04/10/2019** Cabinet : **EX'IM AZUR**

Nom du responsable : **WEGENER Matthias** Nom du diagnostiqueur : **CABRIEL Thomas**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

Amiant

1/15





C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT	
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	3
PROGRAMME DE REPERAGE	4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20)	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21)	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDENTS	5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	5
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	5
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	6
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS	
COMMENTAIRES	7
ELEMENTS D'INFORMATION	7
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	8
ANNEXE 2 - CROQUIS	10
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	10
ATTESTATION(S)	14





D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

	e rumante : apres analyse, no ne contiennent pas a annante.							
N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit			
1	Entrée	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol souples grises			
	Entree	rei	Plancher	Sol	Dalles de sol			
2	Chambra	Chambre	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol souples grises		
	Chambre	161	Plancher	Sol	Dalles de sol			
3	Séjour	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol souples grises			
3	Sejour	Sejour	Sejoui	Je joui	rei	Plancher	Sol	Dalles de sol
4	Cuisine	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol souples grises			
4		rei	Plancher	Sol	Dalles de sol			
5	Salla d'agu / WC	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol souples grises			
Э	Salle d'eau / WC	rei	Plancher	Sol	Dalles de sol			

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun





E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

·····						
COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER						
Flocages						
Calorifugeages						
Faux plafonds						

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER			
1. Parois vertic	ales intérieures			
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.			
2. Planchers	s et plafonds			
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol			
3. Conduits, canalisations	et équipements intérieurs			
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides). Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.			
4. Eléments	s extérieurs			
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.			





F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 25/09/2019

NOTA 1 - La recherche de Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA) de l'« immeuble ou partie d'immeuble bâti » objet de la vente et de la présente mission porte :

- sur chaque construction ou partie de construction avec ou sans terrain périphérique
- sur tous les revêtements ou surfaces des matériaux ou produits, de la construction au contact de l'air et donc susceptibles de générer un risque d'inhalation de fibres d'amiante pour l'occupant des locaux référencés.

NOTA 2 - Dans le cas d'un immeuble collectif d'habitation, le présent rapport ne porte que sur les parties privatives.

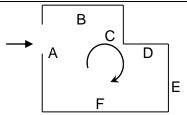
En plus du présent rapport, pour que le propriétaire vendeur soit exonéré de responsabilité pour le vice caché que pourrait constituer la présence d'amiante sur les parties communes, il doit fournir à l'acquéreur la « fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante » (DTA) portant sur les parties communes.

NOTA 3 - Les repérages de matériaux contenant de l'amiante pour : « constitution du DTA (dossier technique amiante) », « avant réalisation de travaux », « avant démolition » ou « examen visuel suite à désamiantage », font l'objet de missions de repérage amiante différentes.

NOTA 4 - En aucun cas le présent diagnostic ne saurait être utilisé lorsque des travaux sont envisagés ou dans le cadre d'une démolition. En effet, le présent diagnostic ne portant que sur les parties visibles et accessibles de l'immeuble et selon la liste des matériaux figurant à l'annexe 13-9 du Code de la construction et de l'habitation, il ne saurait préjuger de la présence ou de l'absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans les parties inaccessibles ou en dehors de la liste figurant à l'annexe 13-9 précitée.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 de décembre 2008 : Aucun

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée	1er	OUI	
2	Chambre	1er	OUI	
3	Séjour	1er	OUI	
4	Cuisine	1er	OUI	
5	Salle d'eau / WC	1er	OUI	





DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE ALL JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Mur	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
			Porte n°1 - Dormant	Α	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant extérieur	Α	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	Α	Bois - Peinture
1	Entrée	1er	Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
'	Entree	rei	Porte et bâti n°1	В	Bois - Peinture
			Porte et bâti n°2	В	Bois - Peinture
			Porte et bâti n°3	С	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
		1er	Porte et bâti	Α	Bois - Peinture
	Chambre		Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Allège de fenêtre	С	Placoplâtre - Peinture
2			Embrasures	С	Placoplâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant	С	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	С	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	С	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	С	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
			Porte et bâti	Α	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
3	Cáiour	10"	Allège de fenêtre	С	Placoplâtre - Peinture
3	Séjour	1er	Embrasures	С	Placoplâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant	С	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	С	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	С	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	С	Bois - Peinture
			Mur	B, C, D, E, F	Placoplâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
4	Cuisine	1er	Fenêtre n°1 - Dormant	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			Garde-corps	D	Métal - Peinture
			Mur	A, B, C, D, E, F	Placoplâtre - Peinture
_	0-1111- (24/0		Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
5	Salle d'eau / WC	1er	Porte et bâti	A	Bois - Peinture
			Murs	A, B, C, D, E, F	Carrelage

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE Néant





LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Hors champ d'investigation*	Référence prélèvement	Critère de décision	
1	Entrée	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol souples grises		P001	Résultat d'analyse	
				Plancher	Sol	Dalles de sol		P002	Résultat d'analyse
2	Chambre	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol souples grises		P001	Résultat d'analyse	
			Plancher	Sol	Dalles de sol		P003	Résultat d'analyse	
3	Séjour	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol souples grises		P001	Résultat d'analyse	
	-		Plancher	Sol	Dalles de sol		P002	Résultat d'analyse	
4	Cuisine	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol souples grises		P001	Résultat d'analyse	
			Plancher	Sol	Dalles de sol		P002	Résultat d'analyse	
5	Salle d'eau / WC	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol souples grises		P001	Résultat d'analyse	
				Plancher	Sol	Dalles de sol		P002	Résultat d'analyse

LEGENDE								
Présence	A : Amiante		N : Non Amianté	a? : Pr		: Probabilité de présence d'Amiante		
Etat de dégradation des		F, C, FP	BE : Bon état	DL : [) égrada	tions locales	ME : Mauvais état	
Matériaux		es matériaux	MND : Matériau(x) non dég	radé(s))	MD : Matéria	u(x) dégradé(s)	
Obligation matériaux de type	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation							
Flocage, calorifugeage ou faux- plafond	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement							
(résultat de la grille d'évaluation)	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement							
Recommandations des autres	EP Evaluation périodique							
matériaux et produits.	AC1 Action corrective de premier niveau							
(résultat de la grille d'évaluation)		AC2 Action corrective de second niveau						

COMMENTAIRES

Il est conseillé de consulter le DTA (dossier technique amiante) des parties communes disponible auprès du syndic.

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

Amianta



ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

PR	ELEVEMENT: P001	
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VILLE DE NICE	37669	1er - Entrée
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Dalles de sol souples grises	25/09/2019	CABRIEL Thomas
Localisation		Résultat
Plancher - Sol		absence d'amiante
	Emplacement	

PRELEVEMENT: P002						
Nom du client	Numéro	de dossier	Pièce ou local			
VILLE DE NICE	37	7669	1er - Séjour			
Matériau	Date de p	rélèvement	Nom de l'opérateur			
Dalles de sol	25/0	9/2019	CABRIEL Thomas			
Localisation			Résultat			
Plancher - So		abse	ence d'amiante			
	Empla	cement				

PRELEVEMENT: P002					
Nom du client	Numéro	de dossier	Pièce ou local		
VILLE DE NICE	37	7669	1er - Entrée		
Matériau	Date de p	rélèvement	Nom de l'opérateur		
Dalles de sol	25/0	9/2019	CABRIEL Thomas		
Localisation			Résultat		
Plancher - So		abs	ence d'amiante		





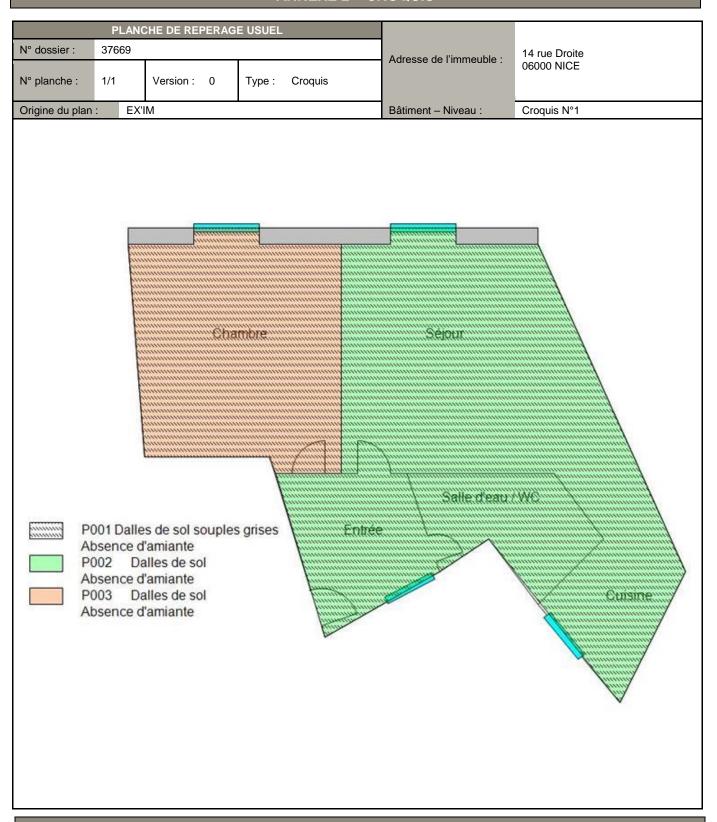
PRELEVEMENT: P003						
Nom du client	Numéro	de dossier	Pièce ou local			
VILLE DE NICE	37	7669	1er - Chambre			
Matériau	Date de p	rélèvement	Nom de l'opérateur			
Dalles de sol	25/0	9/2019	CABRIEL Thomas			
Localisation		Résultat				
Plancher - Sol		abs	ence d'amiante			







ANNEXE 2 – CROQUIS



ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES





Document 1



Artepare – Båt E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -13590 MEYREUIL Tél : 04.42.12.11.20 Fax : 04.42.26.69.58 www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fi

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041910-875 EN DATE DU 03/10/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire

Client:

EX' IM - SARL ADTI M. Matthias WEGENER 20 Boulevard Lech Walesa 06300 NICE Prélèvement:

Commande ITGA : IT0419-20162 Echantillon ITGA : IT041910-875 Reçu au laboratoire le : 02/10/2019

Réf. Client: Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	37669 A	
Dossier client	VILLE DE NICE - 14 RUE DROITE - 06000 NICE	· ·
Echantillon	P001 - Dalle de sol souple grise - (1er) Entrée - Plancher - Sol	
Description ITGA	Peinture / Matériau souple blanc / Revêtement souple gris / Colle polymère jaune avec poussières	

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085) (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique:

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations	
so	Peinture non séparable + matériau uple blanc + colle polymère jaune avec poussières	Non analysé				
•	Revêtement souple gris	META (1) le 03/10/2019	Amiante non détecté		1	

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit particilement sans l'approbation du laboratoire. Sanf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 15

Page 1 / 1







Artepare – Båt E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -13590 MEYREUII. Tél : 04.42.12.11.20 Fax : 04.42.26.69.58 www.itga.fr

Aceréditation n° 1-1029
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fi

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041910-876 EN DATE DU 03/10/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client:

EX' IM - SARL ADTI M. Matthias WEGENER 20 Boulevard Lech Walesa 06300 NICE

Prélèvement:

Commande ITGA : IT0419-20162 Echantillon ITGA : IT041910-876 Reçu au laboratoire le : 02/10/2019

Réf. Client: Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	37669 A
Dossier client	VILLE DE NICE - 14 RUE DROITE - 06000 NICE
Echantillon	P002 - Dalle de sol - (1er) Entrée - Plancher - Sol
Description ITGA	Peintures multiples / Revêtement bicouche souple gris et rouge / Colle polymère jaune / Ragréage gris en faible quantité

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
 - (2) Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne: IT286)

Technique Analytique:

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à $0.1\,\%$ en masse

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations	
Peintures multiples + colle polymère jaune + ragréage gris en faible quantité	Non analysé				
 Revêtement bicouche souple gris et rouge 	META (1) le 03/10/2019	Amiante non détecté		1	

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Page 1/1







Artepare – Båt E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -13590 MEYREUII. Tél : 04.42.12.11.20 Fax : 04.42.26.69.58 www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029

Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT041910-877 EN DATE DU 03/10/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire

Client:

EX' IM - SARL ADTI M. Matthias WEGENER 20 Boulevard Lech Walesa 06300 NICE

Prélèvement:

Commande ITGA : IT0419-20162 Echantillon ITGA : IT041910-877 Reçu au laboratoire le : 02/10/2019

Réf. Client: Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	37669 A	
Dossier client	VILLE DE NICE - 14 RUE DROITE - 06000 NICE	- 2
Echantillon	P003 - Dalle de sol - (1er) Chambre - Plancher - Sol	
Description ITGA	Peinture / Dalle dure cassante beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris en faible quantité	

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - $(1) Broyage\ en\ milieu\ aqueux\ et\ récupération\ des\ particules\ sur\ grilles\ de\ microscopie\ (méthode\ interne: IT085)$
 - (2) Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à $0.1\,\%$ en masse

Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations	
	Peinture + colle polymère jaune + ragréage gris en faible quantité	Non analysé				
۲	Dalle dure cassante beige	META (2) le 03/10/2019	Amiante non détecté		1	

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Page 1/1





ATTESTATION(S)



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DIAGNOSTIQUEUR TECHNIQUE IMMOBILIER

Nous, soussignés, LSN Assurances, 81 rue Taitbout 75009 Paris, attestons par la présente que la société :

SARL A.D.T.I

20 BOULEVARD LECH WALESA

06300 NICE

Est titulaire, par notre intermédiaire, de l'adhésion n° A007 au contrat n° FR00011639E018A souscrit auprès de la compagnie d'assurance :

XL Insurance Company SE

Représentée par

XL Catlin Services SE

50 rue Taitbout, 75320 Paris Cedex 09

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation.

- ✓ Amiante avec ou sans mention (dont Amiante avant et après travaux, et avant démolition)
- ✓ DPE avec ou sans mention
- ✓ Electricité
- √ Gaz
- √ Plomb (CREP) sans mention
- ✓ Termite
- ✓ ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers Technologiques)
- ✓ ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ✓ ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- ✓ Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- ✓ Diagnostic technique global
- ✓ Etat des lieux relatif à la conformité aux normes d'habitabilité
- ✓ Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) sans travaux d'électricité et sans maintenance
- ✓ Audit sécurité piscine
- √ Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
- ✓ Contrôle des combles
- ✓ Etats des lieux de biens neuf

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 05/03/2019 AU 31/12/2019 SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à PARIS, le 05/03/2019 Pour valoir ce que de droit

www.lsngroupe.com

LSN Assurances : Société de Courtage d'assurance. 19 rue de Calais 75009 PARIS - SAS au capital de 3.978.810,90 € - RCS Paris 388 123 069

N° TVA FR 37 388 123 069 - N° ORIAS : 07 000 473. www.orias.fr. Sous le contrôle de l'ACPR - Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution -4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 9. Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes au Code des assurances.





CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI2101 Version 012

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur CABRIEL Thomas

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention Amiante Avec Mention**

Date d'effet : 31/10/2017 - Date d'expiration : 30/10/2022

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*

Date d'effet : 31/10/2017 - Date d'expiration : 30/10/2022

DPE tout type de Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de

bâtiments bâtimen

Date d'effet : 28/11/2017 - Date d'expiration : 27/11/2022

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet : 28/11/2017 - Date d'expiration : 27/11/2022

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet : 20/12/2018 - Date d'expiration : 19/12/2023

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet : 21/12/2017 - Date d'expiration : 20/12/2022 Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Plomb Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 12/10/2017 - Date d'expiration : 11/10/2022

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet : 16/11/2017 - Date d'expiration : 15/11/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 26/12/2018.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

"Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de travaix de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travaix de retrait ou de confinement, Arrêté du 23 novembre 2006 modifié définisant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des pentures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 23 juillet 2016 définisant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodque de l'état de conservation des méritieux et produits définisant les critères de certification des compétences des personnes physiques tellas et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définisant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le blimment et les critères d'accréditation des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le diagnostic de performance êncréptique ou l'attertation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définisant les critères des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères de certification des organismes de certification des o



Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev13